



AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, que lors d'une séance régulière tenue le lundi 4 octobre 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement 192-1021 concernant les normes d'utilisation de l'eau potable abrogeant le règlement no 98-0907.**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire, aux heures normales d'ouverture ou en effectuant une demande soit par téléphone ou par courriel.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 7^e jour d'octobre 2021.

Julie Roberge
Directrice générale et secrétaire-trésorière